



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 129484

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur le taux de TVA réduit applicable aux animaux vivants. En effet, le relèvement du taux réduit de TVA de 5,5 % à 7 % applicable aux animaux vivants selon qu'ils s'agissent d'animaux destinés ou non à l'alimentation humaine s'avère excessivement complexe à mettre en oeuvre par les éleveurs qui attendent une clarification sur l'application de ce taux dans la mesure où ceux-ci ne savent pas toujours, au moment de la vente, la destination finale des animaux. Or en cas de doute sur la destination du produit c'est le taux de 7 % qui peut être appliqué. Il lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en place pour permettre une lisibilité de ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129484

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1764

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)